CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)
Tapissier d’ameublement – Métiers d’art
EURL Plumes et Pinceaux

1. Identité de l’entreprise
Dénomination : Plumes et Pinceaux
Forme juridique : EURL
Adresse : 23 rue de l’Abreuvoir, 92100 Boulogne
Téléphone : 06 62 44 50 09
Email : beatrice@plumes-et-pinceaux.com
SIRET : 810 847 913 00011
TVA intracommunautaire : FR61810847913

2. Objet
Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s’appliquent à toutes les prestations de tapisserie d’ameublement, réfection, garnissage, confection textile et vente de matériaux réalisées par l’EURL Plumes et Pinceaux.
Toute commande vaut acceptation totale et sans réserve des CGV.

3. Devis et commandes
- Les devis sont fournis gratuitement et sont valables 30 jours.
- La commande devient ferme et définitive après signature du devis ou validation écrite.
- Un acompte de 40 % est demandé pour confirmer la commande.
- Toute modification postérieure au devis initial fera l’objet d’une révision tarifaire.

4. Fourniture des matériaux, tissus et fournitures
- Les matériaux, tissus, mousses, garnitures et fournitures sont obligatoirement fournis par l’entreprise.
- Aucune matière, tissu ou fourniture apporté(e) par le client n’est accepté(e).
- Les références sont présentées au client pour validation avant la mise en fabrication.
- En cas d’indisponibilité fournisseur, une alternative équivalente sera proposée.

5. Prix et facturation
- Les prix indiqués sont en euros, hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).
- Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au jour de facturation.
- Une facture est remise à la livraison ou selon un échéancier prévu au devis.
- Les prix peuvent varier selon :
 - les évolutions fournisseurs,
 - les demandes additionnelles du client,
 - la complexité du travail.

6. Délais d’exécution
- Les délais indiqués sont estimatifs.

- L’entreprise ne peut être tenue responsable des retards liés aux fournisseurs, transporteurs, fermetures annuelles ou cas de force majeure.

7. Conditions de paiement
- Sauf accord particulier, le paiement est exigible à réception de facture.
- Moyens acceptés : virement, chèque, ou autre moyen validé par l’entreprise.
- Pour les travaux importants, un échelonnement peut être prévu.

8. Retard de paiement
Conformément à l’article L441-10 du Code de commerce :
- Tout retard entraîne :
 - des pénalités de retard (taux légal × 3),
 - une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.
- En cas de non-paiement persistant, le dossier pourra être transmis à l’expert-comptable ou à un organisme de recouvrement.

9. Livraison – Retrait des biens
- Les travaux sont remis uniquement après paiement intégral.
- Après 30 jours de non-retrait, des frais de stockage pourront être facturés.
- Après 90 jours sans nouvelles, et après mise en demeure, l’entreprise pourra engager une procédure de libération d’espace (mise en vente, destruction, etc.).

10. Garanties et responsabilités
- Le travail est réalisé dans le respect des techniques du métier d’art.
- Ne sont pas garantis :
 - l’usure normale,
 - les dégradations dues à une mauvaise utilisation,
 - les dommages liés à l’humidité, à l’ensoleillement direct ou aux animaux.
- La garantie main-d’œuvre est de X mois (à déterminer).

11. Droit de rétractation
Les prestations sur mesure ne peuvent faire l’objet d’un droit de rétractation conformément à l’article L221-28 du Code de la consommation.
Aucune annulation n’est possible après validation du devis.

12. Réclamations
Les réclamations doivent être adressées par écrit dans les 7 jours suivant la récupération ou livraison des travaux.
Passé ce délai, les travaux sont considérés comme acceptés.

13. Protection des données
Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et commerciale des commandes.
Elles ne sont jamais transmises à des tiers, sauf obligation légale.

14. Tribunal compétent

En cas de litige non résolu à l’amiable, les tribunaux du siège social de l’EURL Plumes et Pinceaux seront compétents.